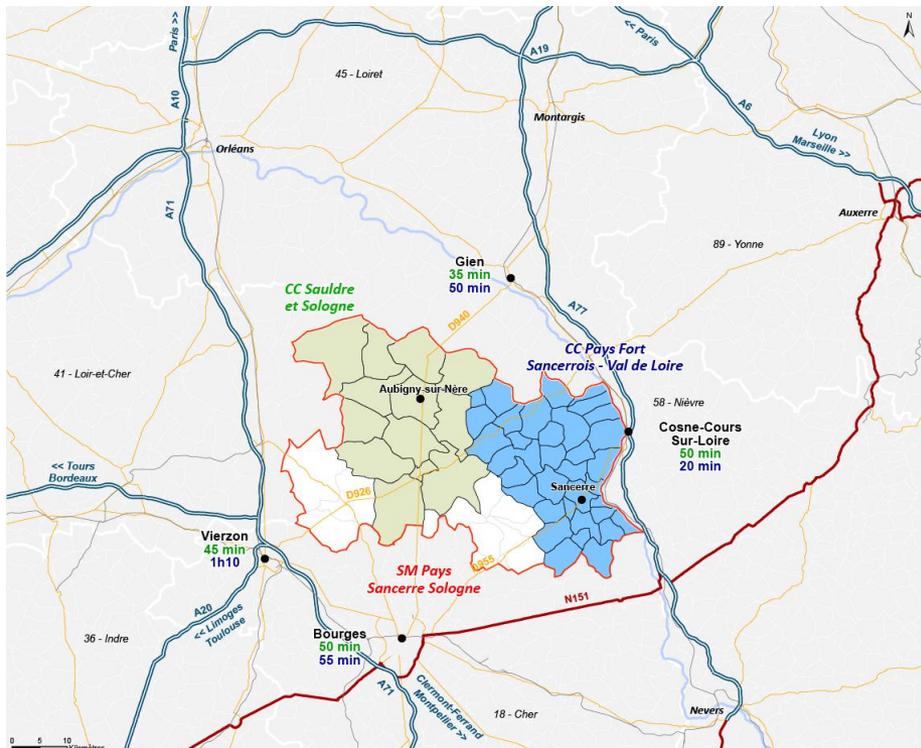




Quelles mobilités demain sur le Pays Sancerre Sologne ?



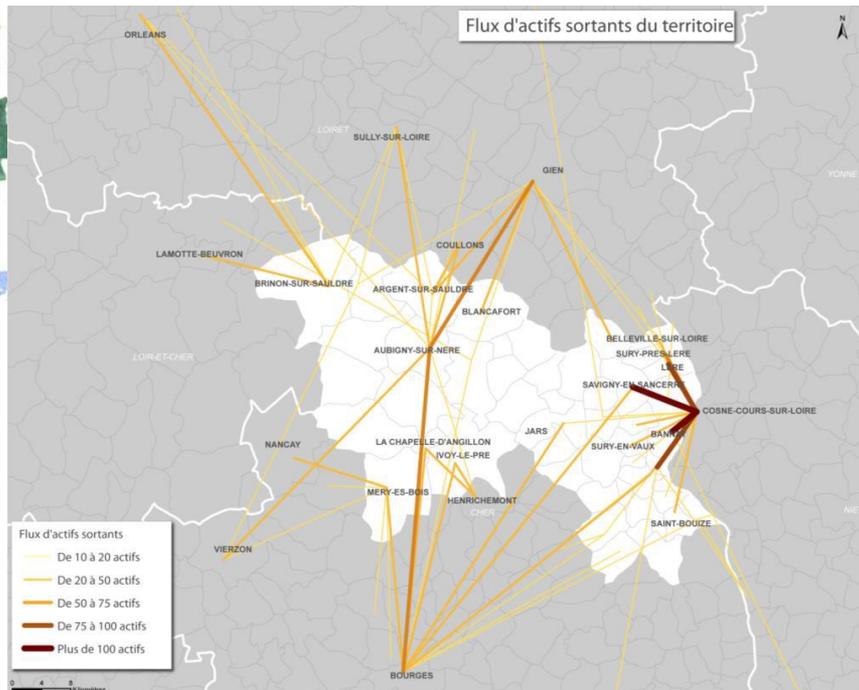
Intervention
28 novembre 2019



Elaboration d'un plan de mobilité sur le territoire du Pays Sancerre Sologne - Diagnostic

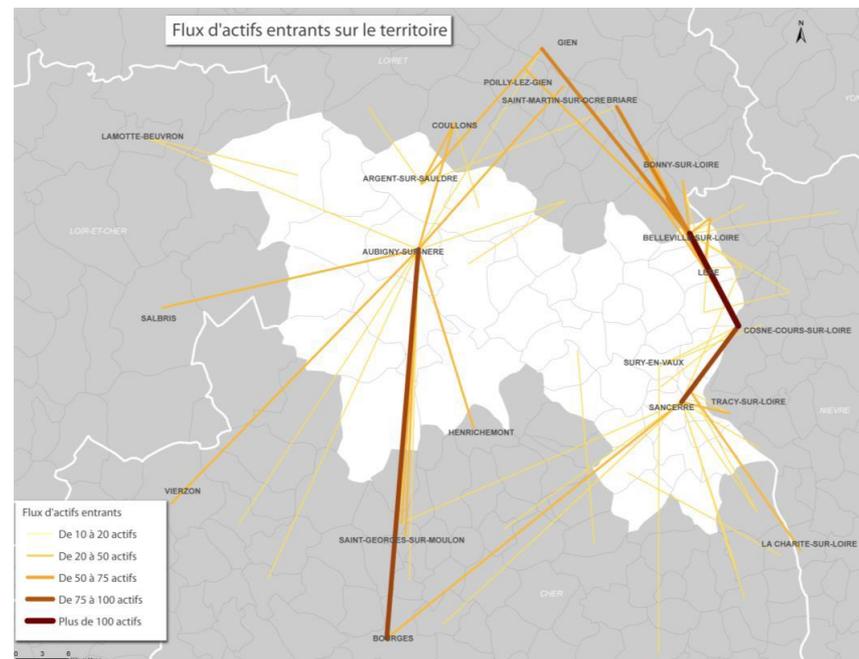
Contexte territorial et pratiques de déplacements

- Des axes de transport structurants cernent le territoire (autoroutes – lignes ferroviaires)
- Des pôles urbains géographiquement proches, à moins de 50 km, mais éloignés en termes de temps de parcours
- Absence de transversale structurante
- **Les actifs**
 - Plus de la moitié des emplois sont répartis sur 4 pôles (Aubigny, Sancerre/St Satur, Belleville, Argent)
 - 69% des actifs résident et travaillent sur le territoire
 - 4 actifs sur 10 résident et travaillent dans leur commune de résidence
 - 3 844 actifs sortent du territoire pour aller travailler
 - 3 360 actifs viennent travailler sur le territoire



Une multipolarisation des flux sortants

- 3 pôles majeurs de réception : Cosne, Bourges, Gien
- 3 pôles secondaires : Orléans, Vierzon, Sully



Un éclatement des flux entrants

- 20% des flux issus de 4 pôles : Cosne, Bourges, Gien, Coullons



- 86% des déplacements sont effectués en voiture
- Environ 10% des déplacements sont réalisés à pied ou à vélo et 2% en TC
- Lorsque les actifs travaillent dans leur commune de résidence, la voiture reste prédominante (70%) et 22% de piétons
- A l'échelle du Pays le taux de motorisation est de 1,37 voitures par ménage (département : 1,31, région : 1,32)

➤ **Les scolaires**

- 5 642 scolaires résident sur le territoire dont 2 348 étudient à l'extérieur du Pays

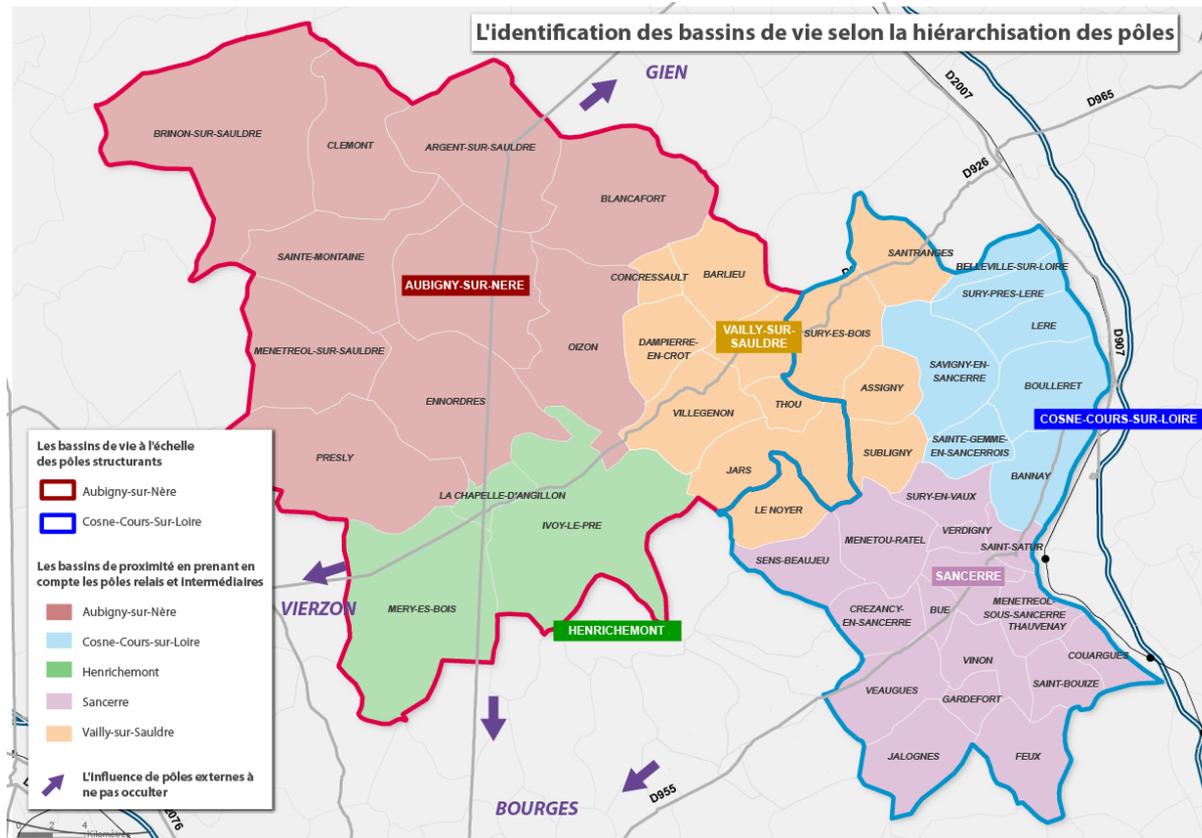
➤ **Les autres publics**

- Les jeunes de 11 à 17 ans (7,4% de la population)
- Les personnes âgées de plus de 75 ans (12,7% de la population)
- Les personnes en insertion professionnelle et les jeunes en formation
- Les touristes dont 30% d'étrangers viennent majoritairement en voiture



La hiérarchisation urbaine à partir des fonctions proposées sur les polarités urbaines (commerces, santé, services publics, équipements culturels, équipements sportifs)

- 2 pôles, structurants (Aubigny, Cosne)
- 2 pôles intermédiaires (Sancerre/St Satur, Argent)
- 2 pôles relais (Vailly, Henrichemont)
- Pôles de proximité (Brinon, Belleville, Boulleret, Veaugues)



3 pôles externes structurants s'ajoutent :

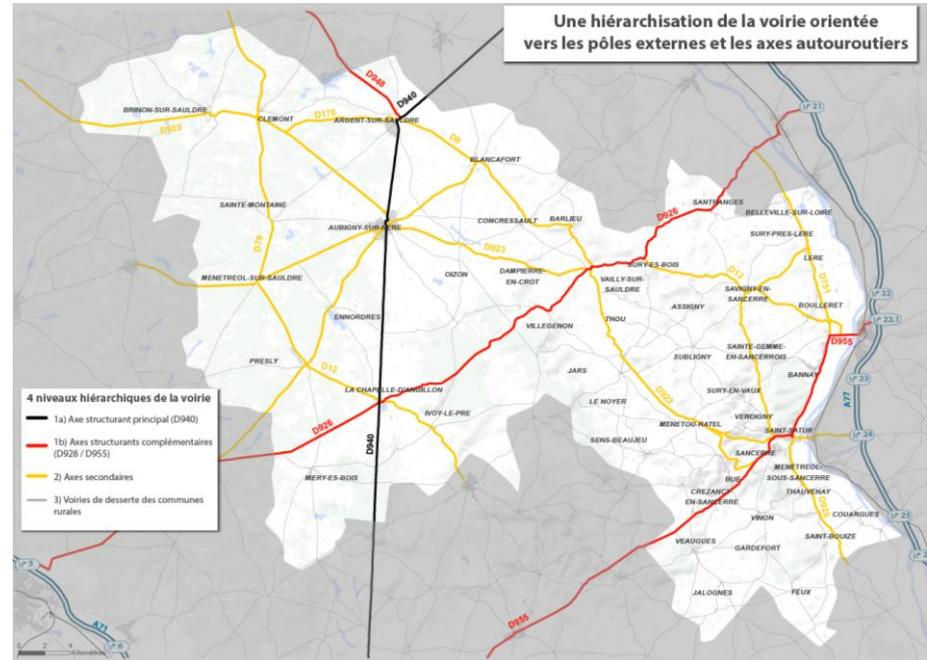
- Gien : vocation commerciale
- Vierzon : vocation scolaire
- Bourges : vocation administrative, scolaire, économique et commerciale



Les offres de mobilité proposées sur le territoire

Réseau viaire

- La D940 : axe structurant principal
- La D955 et la D926 : des axes structurants complémentaires
- Absence de liaison est-ouest
- Un volume de trafic modéré, principalement concentré sur les grands axes
- Des conditions de circulations et de stationnement aisées qui n'incitent pas au report modal





Transport collectif : une offre hiérarchisée et organisée en rabattement vers les pôles externes

- Lignes REMI : 100-110-105
- 2 services de transport à la demande (service de rabattement vers les points d'arrêt Rémi et TER et service vers les centres-bourg)
- Transports scolaires (41 circuits)
- 1 navette locale à Sancerre (le vendredi)



Les points à améliorer de l'offre de **transport collectif**

- Un réseau de lignes régulières peu maillé (10 communes) et un volume d'offre globale peu indicatif pour les non-captifs
- Des temps de parcours à destination des pôles externes rédhibitoires pour les actifs mais un coût attractif pour une utilisation régulière
- Une fréquentation notable des lignes desservant le territoire (25 000 à 32 000 voyageurs par an sur les lignes 100, 105 et 110)
- Une fréquentation occasionnelle des TC
- Une intermodalité physique peu qualitative ou servicielle à parfaire
- Un manque d'informations et de connaissance de l'offre



Marche et vélo : essentiellement tournés vers les loisirs, peu répandue chez les actifs



Des initiatives en matière de mobilités alternatives et solidaires à valoriser

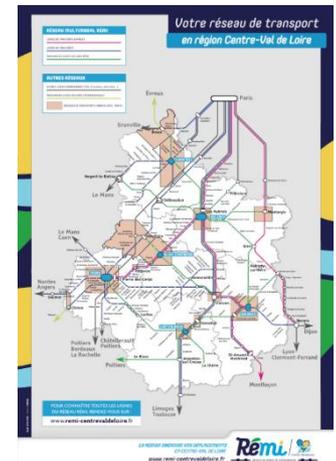
- Des communes et entreprises qui se préparent à l'essor du covoiturage : aires publiques, places réservées
- 20 bornes de recharges des véhicules électriques
- De nombreuses initiatives solidaires mises en œuvre par les partenaires sociaux avec des difficultés majeurs liées à leur financement et à leur accès et un manque de synergie entre les acteurs :
 - location de scooter ou voiture pour les personnes en recherche d'emploi,
 - Service à la demande, service de micro transport collectif ponctuel...
- Une couverture numérique progressive qui doit aussi permettre de limiter les besoins de déplacements en apportant des solutions à distance (télémédecine, télétravail, espace de coworking)



Elaboration d'un plan de mobilité sur le territoire du Pays Sancerre Sologne – Plan d'actions envisagé

Les actions pour développer les transports collectifs et l'intermodalité sur le territoire

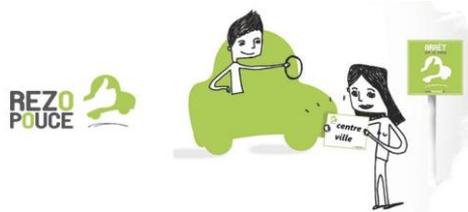
- Action 1 : optimiser les services des lignes 100 et 110 de manière à permettre les déplacements des actifs se rendant sur le territoire
- Action 2 : Créer des liaisons interurbaines transversales : Sancerre<>Aubigny pour désenclaver le Pays fort, pour les publics en recherche d'emploi, salariés, captifs et touristes
- Action 3 : Améliorer les Pôles d'Echanges Multimodal (PEM) actuels et identifier/aménager un « point de rencontre des mobilités » dans chaque bassin de vie permettant d'interconnecter les offres de mobilité (TAD, covoiturage...)
- Action 4 : Expérimenter de nouvelles navettes communales
- Action 5 : Optimiser les 2 systèmes de TAD, et répartir les dessertes sur la semaine en lien avec les usages (courses, maison de santé, etc...)





Les actions pour promouvoir les solutions collectives/alternatives

- Action 6 : Créer un réseau d'aires de covoiturage aux abords des axes structurants et des pôles d'intermodalités du territoire
- Action 7 : Développer un réseau d'autostop organisé qui couvre l'ensemble du territoire



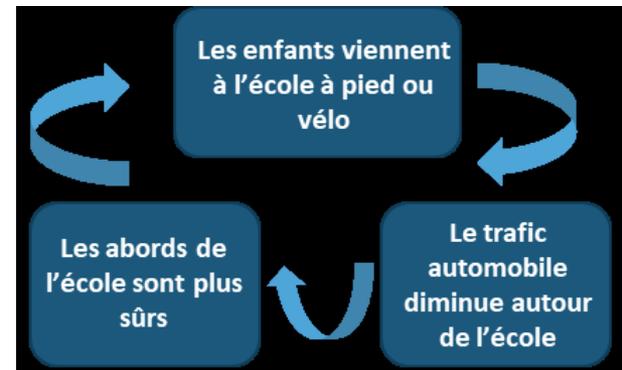
Favoriser les modes actifs

- Action 8 : Créer un maillage de liaisons cyclables à l'échelle de certains bassins de proximité (bande cyclable, piste cyclable) pour relier les communes dans les zones au relief le moins contraint (et s'articulant avec le projet de voie verte depuis Bourges vers l'Etang du Puits – le tracé entre Bourges et Argent suivrait la voie de l'ancienne ligne de chemin de fer)



Accompagner les publics spécifiques

- Action 9 : **Développer des services à distance et itinérants** pour limiter les besoins de déplacements
- Action 10 : **Mettre en place des programmes d'écomobilité scolaire** pour apprendre les bonnes pratiques et développer les pédibus et vélobus
- Action 11 : **Développer les plans de mobilité** (entreprise, administration) à l'échelle de zones (ZI, ZAC...)
- Action 12 : **Accompagner à la création d'un garage solidaire**, avec location multimodale (vélo à assistance électrique (VAE), deux roues motorisés (2RM), voiture...) et une vocation sociale (micro-crédit pour achat d'un véhicule, inscription permis de conduire...), (à l'exemple de GAS 18)



GAS18
Mobilites





Communiquer et mettre en œuvre

- Action 13 : **Créer un guide/plateforme de la mobilité sur le territoire**, pour rassembler et faire connaître les offres de mobilité, les initiatives solidaires
- Action 14 : **Développer des évènements autour de la mobilité durable** (s'appuyer sur la semaine de la mobilité durable)
- Action 15 : **Recruter un chargé de mission mobilité** pour conduire la mise en œuvre du PMR

